

MISE EN GARDE : Ce règlement n'a aucune valeur officielle. Afin d'obtenir une version officielle de ce règlement et de chacun de ses amendements, le cas échéant, le lecteur doit contacter le Service juridique et greffe au 450-780-5600 ou greffe@vdst.qc.ca



R È G L E M E N T N ° 2 5 6 9

« Concernant les interdictions de virage à droite au feu rouge à certaines intersections »

(adopté le 11 mars 2024)

CONSIDÉRANT que l'article 359.2 du *Code de la sécurité routière* (RLRQ, c. C-24.2) permet à une personne responsable de l'entretien d'un chemin public de déterminer, par une signalisation appropriée, les intersections où le virage à droite à un feu rouge est interdit,

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a été donné à une séance antérieure de ce conseil tenue le 19 février 2024 et qu'un projet de ce règlement a été déposé à cette même séance,

Le conseil municipal DÉCRÈTE ce qui suit :

1. Ce règlement a pour objet d'interdire à certaines intersections situées sur le territoire de la Ville le virage à droite à un feu rouge.
2. Le virage à droite à un feu rouge est interdit en tout temps aux approches des intersections qui sont indiquées à l'annexe « A » et localisées spécifiquement au plan apparaissant à l'annexe « B », lesdites annexes faisant partie intégrante du présent règlement.
3. Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible de l'amende prévue à l'article 509 du *Code de la sécurité routière*, soit de 100 \$ à 200 \$, plus les frais.
4. Le présent règlement remplace le règlement n° 1825 et ses amendements.
5. Le présent règlement s'applique à compter de sa publication.

(s) Patrick Péroquin
Patrick Péroquin, maire

(s) René Chevalier
René Chevalier, greffier

ANNEXE « A »
LISTE DES INTERSECTIONS

Voie	Intersection	Direction
Boulevard Gagné	A-30 Ouest	Voie direction Sud, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur l'A-30 direction Ouest.
Boulevard Gagné	A-30 Est	Voie direction Nord, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur l'A-30 direction Est.
A-30 Ouest	Rue de Ramezay	Voie direction ouest, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur la rue de Ramezay direction Nord.
Boulevard Poliquin	Rue Dauplaise	Voie direction Est, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur la rue Dauplaise.
Rue Dauplaise	Boulevard Poliquin	Interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur l'A-30 direction Est.
Boulevard Poliquin	Rue Robillard	Voie direction Ouest, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge.
Rue Robillard	Boulevard Poliquin	Interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur l'A-30 direction Est.
Boulevard Fiset	Rue Monseigneur-Desranleau	Voie direction Ouest, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur la rue Monseigneur-Desranleau.
Boulevard Fiset	Rue Monseigneur-Nadeau	Voie direction Ouest, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur la rue Monseigneur-Nadeau direction Nord.
Boulevard Fiset	Rue Monseigneur- Nadeau	Voie direction Est, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur la rue Monseigneur-Nadeau direction Sud.
Rue Monseigneur-Nadeau	Boulevard Fiset	Voie direction Sud, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur le boulevard Fiset direction Ouest.
Rue Monseigneur-Nadeau	Boulevard Fiset	Voie direction Nord, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur le boulevard Fiset direction Est.
Boulevard Fiset	Rue Victoria	Voie direction Ouest, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur la rue Victoria direction Nord.
Boulevard Fiset	Rue Victoria	Voie direction Est, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur la rue Victoria direction Sud.
Rue Victoria	Boulevard Fiset	Voie direction Sud, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur le boulevard Fiset direction Ouest.
Rue Victoria	Boulevard Fiset	Voie direction Nord, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur le boulevard Fiset direction Est.

Voie	Intersection	Direction
Boulevard St-Louis	Route Marie-Victorin	Voie direction Nord, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur la route Marie-Victorin direction Est
Route Marie-Victorin	Boulevard St-Louis	Voie direction Est, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur le boulevard St-Louis direction Sud.
Route Marie-Victorin	1655, route Marie-Victorin	Voie direction Ouest, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager dans l'entrée privé du 1655, route Marie-Victorin.
Chemin Saint-Roch	Route Marie-Victorin	Voie direction Sud, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur la route Marie-Victorin direction Ouest
Route Marie-Victorin	Chemin Saint-Roch	Voie direction Ouest, interdit d'effectuer un virage à droite au feu rouge pour s'engager sur le chemin Saint-Roch direction Nord.



**PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT URBAIN
DIVISION URBANISME**

105, rue du Prince
Sorel-Tracy (Québec), J3P 7K1
Tél.: (450) 780-5600
www.ville.sorel-tracy.qc.ca

Projet **PLAN MONTRANT L'EMPLACEMENT
DES PANNEAUX D'INTERDICTION
DE VIRAGE À DROITE AUX FEUX ROUGES**

Titre **ANNEXE B**

Préparé Me Marie-Pascale Lessard	Échelle Aucune
Dessiné Marc-Antoine Gauthier	Date 2023-03-30
Numéro de matricule	Feuillet N° 1